



## RÈGLEMENT

*Le 34<sup>e</sup> Festival international du film d'Amiens aura lieu du 14 au 22 novembre 2014. Il est organisé par l'Association pour les Journées Cinématographiques d'Amiens, association loi 1901 à but non lucratif, subventionnée par le ministère de la Culture, le Centre national du cinéma et de l'image animée, le ministère des Affaires étrangères et européennes, l'ACSE, la Communauté européenne, l'Organisation internationale de la francophonie, la Ville d'Amiens, le Conseil régional de Picardie et le Conseil général de la Somme. Le Festival international du film d'Amiens est jumelé avec le Fespaco (Ouagadougou) et Vues d'Afrique (Montréal).*

*Le 34<sup>e</sup> Festival aura lieu à la Maison de la culture d'Amiens (3 salles de projection), au Ciné St Leu (1 salle de projection), au cinéma Gaumont (2 salles de projection) et à la salle Marie de Louvencourt (1 salle de projection).*

1. Le Festival a pour objectif de promouvoir des films contribuant à l'expression de l'identité d'un peuple, d'une minorité ethnique ou à la connaissance d'une culture. Le Festival a également pour objectif de promouvoir le patrimoine cinématographique mondial ainsi que la jeune création (européenne et du Sud).

2. Le 34<sup>e</sup> Festival international du film d'Amiens proposera une programmation de :

• deux sélections internationales en compétition :

- sélection de longs métrages fiction concourant pour les prix du jury (Grand prix - Licorne d'or ; Prix spécial du jury ; Prix de la ville d'Amiens), le prix du public et le prix SIGNIS (Association catholique mondiale pour la communication)
- sélection de courts métrages d'animation concourant pour les prix du jury et le prix du public.

Le Grand Prix du long métrage de fiction (Licorne d'Or du long métrage) est doté d'une aide à la distribution de 7 500 € (versée au distributeur en France) et de prestations techniques à hauteur de 2 500 € HT offertes par Titra/TVS au distributeur. (sous réserve de partenariats ultérieurs)

• une sélection européenne en compétition :

- sélection de courts métrages concourant pour le prix de La fémis

• une sélection nationale en compétition :

- sélection de moyens métrages français concourant pour le prix du jury (doté de 1 000 €).

**Le Festival remercie à l'avance les producteurs des films primés de bien vouloir remettre une copie vidéo aux archives du Festival, de mentionner le prix dans tout document publicitaire du film, et en cas de distribution de le faire figurer au générique, sur les affiches et les dossiers de presse.**

• deux sections information (Hors compétition et Cinémas du monde)

• plusieurs hommages et/ou rétrospectives : réalisateurs, acteurs et divers métiers du cinéma ; cinématographie d'un pays

Le Festival se réserve la possibilité de présenter des films n'entrant pas dans ces rubriques.

### 3. Conditions d'inscription au Festival

Peut participer à la compétition tout film :

- de fiction ou d'animation (long, moyen ou court métrage) achevé après le 15 septembre 2013
- inédit en France pour les longs métrages (n'ayant pas été exploité commercialement en France, n'ayant pas été diffusé sur les chaînes de télévision françaises et n'ayant pas été présenté lors d'un festival en France)
- format 16 mm, 35 mm, DCP, numérique

Peut participer aux sections information :

- tout film de fiction ou documentaire (long, moyen ou court métrage) achevé après le 15 septembre 2013
- format 16 mm, 35 mm, DCP ou vidéo (beta, 3/4)

Le bulletin d'inscription, tenant lieu d'engagement, devra être retourné au Festival international du film d'Amiens au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour les documentaires ou le 15 août 2014 pour les films de fiction et d'animation.

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du DVD ou du lien internet où télécharger le film.

Les documents complémentaires doivent être envoyés soit par la poste sur CD, soit par e-mail à l'adresse [contact@filmfestamiens.org](mailto:contact@filmfestamiens.org) :

- un synopsis du film (en français et en anglais)
- des photos du film et du réalisateur (couleur ou noir & blanc)
- une biofilmographie du réalisateur
- les dialogues du film (en français, anglais ou espagnol), uniquement pour les films non sous-titrés et de langue autre que le français
- des extraits de presse

**Les films seront prêtés gratuitement pour la durée du Festival.**

### 4. Sous-titrages des films sélectionnés

Il est recommandé d'envoyer une copie sous-titrée en français. Exceptionnellement une possibilité de sous-titrage électronique en français sera envisagée pour les films sélectionnés dans l'ordre d'entrée des inscriptions et après examen des demandes.

### 5. Comment envoyer votre film ?

- Pour la pré-sélection :

Tout film proposé devra être visionné par le Festival avant le 15 septembre 2014. Il est demandé de l'envoyer soit par la poste, sur DVD accompagné du CD avec les documents mentionnés ci-dessus à l'adresse du Festival, soit via un lien de téléchargement.

- Si le film est sélectionné :

**La copie doit être arrivée au bureau du Festival avant le 12 novembre 2014.**

Pour les films français, envoyez directement la copie au bureau du festival :

Festival international du film d'Amiens  
c/o M.C.A.  
Place Léon Gontier  
80000 Amiens

Pour les films étrangers, les réalisateurs ou producteurs devront adresser leurs copies à leurs frais à notre transitaire en douane (l'adresse sera communiquée au moment de la confirmation de sélection du film dans l'une des sections du Festival).

#### 6. Assurances/Transports/Douanes

Dans le cas de participation définitive au Festival les frais de transport aller de la copie sont réglés par l'expéditeur, les frais de transport retour par le Festival d'Amiens.

Les frais d'assurance pour toutes les opérations de transit de la copie et des cassettes sont à la seule charge du propriétaire du film.

Le Festival prend en charge, **uniquement pour les films sélectionnés** :

- les frais d'assurance uniquement pendant la durée du Festival et sur les lieux du Festival
- les honoraires du transitaire en douane à l'entrée en territoire français
- l'admission temporaire auprès des douanes françaises

En cas de perte ou de détérioration pendant le Festival, la responsabilité du Festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie (certifiée par un formulaire décrivant l'état de la copie). Seules seront acceptées les copies en parfait état de projection.

#### 7. Présence des réalisateurs

Le Festival invite chaque réalisateur dont le film aura été sélectionné en compétition. La durée du séjour pris en charge est de 2 jours pour les courts ou moyens métrages et de 4 jours pour les longs métrages.

Les réalisateurs sont invités à participer à des conférences de presse et à une rencontre avec le public à l'issue de chaque projection, à des tables rondes sur des sujets plus précis, en présence d'autres professionnels du cinéma.

#### 8. Médias et télévision

Les ayants-droits des films cèdent au Festival sans contre-partie le droit de reproduction des photographies ou extraits TV (moins de 3 minutes pour les longs métrages, 10 % maximum de la durée du film pour les courts métrages) de leurs films pour diffusion dans les publications du Festival, dans la presse, sur les antennes de télévision et les sites internet du Festival.

9. Le Festival se réserve le droit d'adapter le contenu des articles 3, 5, 6 et 7 dans certains cas spécifiques.

10. La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement (seul le texte en français fait foi).

**34<sup>e</sup> Festival international du film d'Amiens  
du 14 au 22 novembre 2014**

Festival International du Film d'Amiens, MCA, Place Léon Gontier, FR-80000 Amiens  
Tél. +33 (0)3 22 71 35 70 ; [contact@filmfestamiens.org](mailto:contact@filmfestamiens.org) ; [www.filmfestamiens.org](http://www.filmfestamiens.org)